

Il faut sanctuariser le patrimoine de l'humanité en Artsakh (Haut Karabagh)

COMMUNIQUÉ DE L'ORGANISATION TERRE ET CULTURE - FRANCE

14 novembre 2020

« Il faut sanctuariser le patrimoine arménien de l'Artsakh »

La guerre totale engagée le 27 septembre 2020 par l'Azerbaïdjan contre les Arméniens de l'Artsakh a débouché le 10 novembre 2020 sur un « cessez-le-feu » au terme de 44 jours d'une offensive impitoyable qui visait à la destruction définitive de ce qu'il reste de l'Arménie historique, de ses territoires, de ses habitants et de son patrimoine. Pour l'organisation Terre et Culture, les termes de ce « cessez-le-feu » signé par l'Arménie, imposé par Bakou et Ankara et soumis par Moscou, ne peuvent tenir lieu de traité, opposable de manière définitive à la nation arménienne.

L'organisation Terre et Culture constate que les populations civiles ont été intentionnellement ciblées par des bombardements incessants et contraintes à l'exode. Ce tribut inhumain est constitutif d'un processus génocidaire d'autant plus explicite que les dirigeants turcs et azéris se sont répandus en déclarations publiques haineuses contre les Arméniens.

Par l'emploi de bombes à sous-munitions, de drones kamikazes et d'armes au phosphore blanc, par le recours à des centaines de mercenaires djihadistes acheminés depuis le Proche-Orient, les dirigeants turc et azéri ont mis en œuvre un dispositif offensif prohibé par les conventions internationales et relevant de crimes contre l'humanité.

Pour ces raisons, l'organisation Terre et Culture appelle à la mise en œuvre de sanctions internationales contre les régimes turc et azerbaïdjanais et notamment contre leurs présidents, Recep Tayyip Erdogan et Ilham Aliyev. L'organisation Terre et Culture déplore également la capitulation morale et politique des démocraties européennes et des organisations internationales qui n'ont pas voulu désigner l'agresseur, préférant renvoyer dos à dos le bourreau et sa victime.

La France, en dépit de son statut de médiateur au sein du groupe de Minsk, ne peut s'exonérer de sa responsabilité pour avoir refusé de sortir d'une neutralité indigne et inefficace, alors même que son président avait pourtant publiquement révélé et condamné le transfert des combattants djihadistes par la Turquie.

En tant qu'organisation œuvrant depuis plus de 40 ans pour la préservation et la valorisation du patrimoine architectural arménien, l'organisation Terre et Culture insiste sur l'impérieuse nécessité de sauver le patrimoine arménien de l'Artsakh.

L'organisation Terre et culture exige que soit sanctuarisé, par tous les moyens juridiques, politiques et militaires disponibles, nécessaires et légaux, le patrimoine arménien des territoires de l'Artsakh conquis et/ou rétrocédés à l'Azerbaïdjan.

L'organisation Terre et Culture attire l'attention de la communauté internationale sur sa crainte que l'Azerbaïdjan ne veuille « purifier » ces territoires en les purgeant de toute trace de la présence arménienne, comme il l'a fait au Nakhitchevan entre 1998 et 2005, en toute impunité jusqu'à présent.

L'organisation Terre et Culture rappelle l'importance primordiale du patrimoine civil et religieux de l'Artsakh dans l'histoire arménienne, depuis l'Antiquité et plus encore depuis l'expansion du christianisme dans l'ensemble du « pays arménien ». En d'autres termes, refuser aux Arméniens de l'Artsakh leur droit à l'accès au patrimoine, reviendrait à nier leur histoire, leur dignité et leur humanité.

L'Azerbaïdjan a l'obligation de préserver l'intégrité de ce patrimoine. Le vandalisme et /ou la destruction partielle ou totale de ce patrimoine ne sauraient être considérés autrement que comme des éléments caractéristiques d'un processus génocidaire.

L'organisation Terre et Culture appelle enfin les organisations internationales compétentes, et notamment l'UNESCO, à prendre et à faire adopter les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine séculaire arménien de l'Artsakh passé sous le contrôle de l'Azerbaïdjan.
